



L'écho du Donon

Journal municipal N° 21 – Juin 2018

Pour commencer cet éditorial, je souhaiterais mettre à l'honneur mes deux adjointes. Elles fleurissent notre petit village, de l'entrée au monument aux morts, en passant par les abords du cimetière et bien entendu les bâtiments communaux. Elles y passent beaucoup de temps et je les félicite pour leur savoir-faire et pour leurs arrangements floraux réalisés avec beaucoup de goût. Je remercie également tous les membres du conseil municipal pour leur investissement au service de la collectivité.

Mais permettez-moi aussi de pousser un coup de gueule envers certains propriétaires qui feraient mieux de se chercher un logement en ville car ils sont incapables d'entretenir un minimum leur terrain, dont la végétation déborde largement sur la voie publique. Des arbres devenus imposants au fil du temps provoquent, par temps d'orage ou de vent, des courts-circuits sur le réseau électrique. Et d'autres ont créé de véritables déchetteries aux abords de leur maison.

Suite aux récents incidents, au cours desquels, je me suis déplacé avec la gendarmerie pour calmer certains esprits bien remontés, je souhaiterais vous sensibiliser sur les règles de la vie collective dans notre commune et attirer votre attention sur certaines gênes que peuvent occasionner les nuisances sonores (aboiements, musique, travaux extérieurs...).

Je rappelle également que les chiens ne doivent pas divaguer sur la voie publique et vous conseille de les tenir en laisse.

Vivre en bon voisinage, c'est possible et c'est tellement plus agréable !

Dans ce journal, une page sera consacrée aux nuisances sonores mais vous trouverez aussi les rubriques habituelles : les infos communales avec le budget 2018, et les divers travaux, le coin des écoliers avec notamment les nouveaux rythmes scolaires, la vie associative...

Cette année, nous avons également eu la difficile décision de fermer une classe à Grandfontaine. Nous étions sous la menace d'une fermeture depuis quelques temps déjà. Il manquait environ une vingtaine d'élèves sur l'ensemble du RPI. Après la fermeture de classes à Schirmeck, de l'école de Wackenbach, c'était au tour de Grandfontaine de faire un effort. Nous le déplorons mais les effectifs n'ont cessé de diminuer.



Banc réalisé par Michel Strasbach dans la rue
des Hauts-Fourneaux

J'en profite pour remercier les élèves de l'école et leurs enseignants pour leur participation à la commémoration du 8 mai ainsi que les bénévoles des associations et les habitants qui donnent de leur temps pour notre petit village.

Toute mon équipe se joint à moi pour vous souhaiter un bel été et de très bonnes vacances reposantes et ensoleillées.

Bien cordialement

Philippe Remy

La commune de Grandfontaine en quelques chiffres

BUDGET COMMUNAL 2018

Dépenses de fonctionnement				Prévisions	Indications
	2015	2016	2017	2018	
Électricité	12 069 €	11 356 €	10 539€	12500 €	
Combustibles /Plaquettes bois	17 203 €	16 175 €	15 633€	16 999 €	
Charges de personnel	108 676 €	103 737 €	119 252 €	122 684 €	
Intérêts prêts	7 424 €	6 718 €	5634 €	6 000 €	
Entretien de voies et réseaux	6 651 €	20 879	10 933 €	9 500 €	Réfection et gravillonnage
Fourniture de voirie	0,00 €	4150 €	3198 €	6 000 €	Sel de déneigement
Subventions versées	4 138 €	3 377 €	4001 €	4000 €	Associations
Recettes de fonctionnement					
Remboursement rémunération personnel	15 035 €	7 238 €	16 064 €	7 500 €	Remboursement YVELIN
Location chasse	6 353 €	7796 €	5486 €	4999 €	
Impôts et taxes	185 38 €	227 937 €	233 192€	181 637 €	
Dotations, subventions et participations	136 014 €	92 907 €	85 902 €	70 500 €	
Loyers et location salle des fêtes	13 996 €	14 606 €	14 486 €	13 000 €	
Dépenses d'investissement					
Emprunts	19 422 €	19 731 €	19 054 €	24 580 €	
Bâtiments scolaires	14 666 €	0 €	8 000 €	8 000 €	WC handicapés école
Autres bâtiments publics	6 326 €	1 110 €	1281 €	229 864€	Rénovation salle des fêtes
Réseaux de voirie	127 799 €	1354 €	6 864 €	0 €	Glissière de sécurité aux Hauts-Fourneaux
Carte communale			13 545 €	7 000 €	
Subvention d'équipement versée			15 000 €	15 000 €	Montée de l'eau au Donon
Recettes d'investissement					
Dotations, fonds divers et réserves	33 569 €	179 056 €	27 621 €	168 274 €	
Opération afférente à l'emprunt				102 252.00€	Ligne de trésorerie salle des fêtes

La variation des « Impôts et taxes » 2016 et 2017 est liée à la récupération de la TVA avec un décalage d'environ 2 ans par rapport aux dépenses d'investissement (très peu de travaux éligibles ont été effectués en 2016).

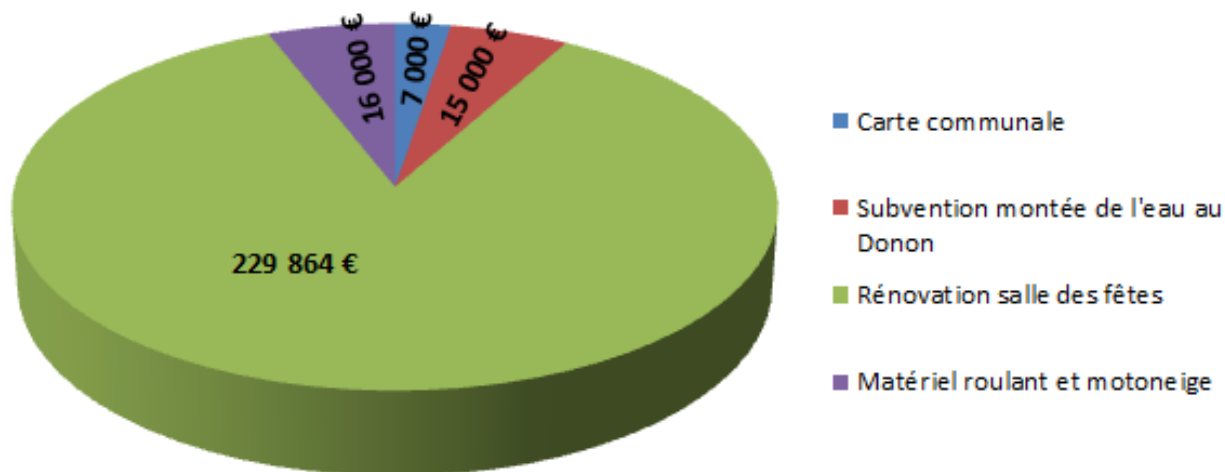
• TAXES LOCALES

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux cette année et VOTE les taux d'imposition applicables pour l'exercice 2018 :

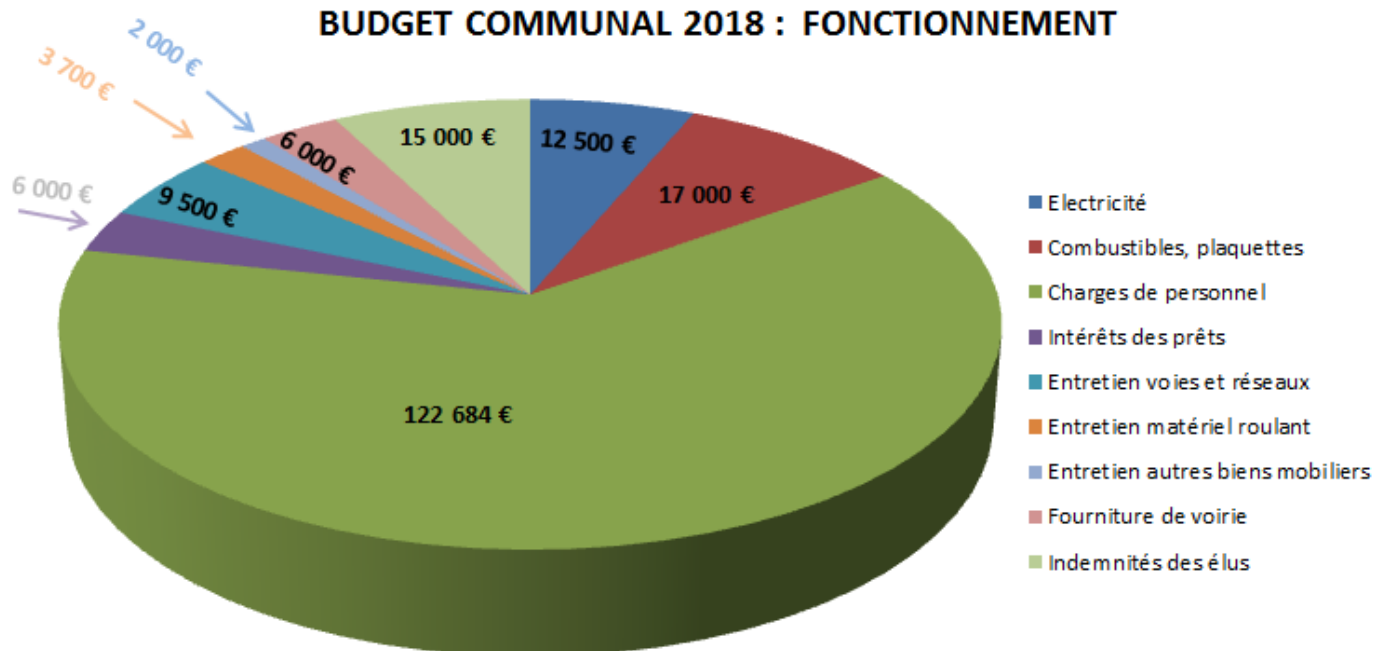
Taxe d'habitation 10,76 %
Foncier bâti 3,32 %
Foncier non bâti 108,61 %

La commune de Grandfontaine en quelques chiffres

BUDGET COMMUNAL 2018 : INVESTISSEMENT



BUDGET COMMUNAL 2018 : FONCTIONNEMENT



BUDGET FORET :

Nous avons un excédent de **162 904.00 €**. Un budget de 70 000 € a été attribué au budget communal afin de financer une partie des travaux de rénovation de la salle des fêtes

SALLE DES FETES

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié et la Commission d'Appel d'Offre (CAO) s'est réunie le vendredi 13 avril 2018 pour l'ouverture des plis.

Les entreprises ont été choisies par la CAO et l'attribution des marchés a été validée en conseil municipal du 18 mai 2018 comme suit :

Lot	Intitulé	Entreprise	Ville
LOT N° 01	ECHAFAUDAGE	GERARD ET FILS	LUTZELHOUSE
LOT N° 02	DESAMIANPAGE	ALTAN ENVIRONNEMENT	SENONES
LOT N° 03	CHARPENTE, COUVERTURE, ZINGUERIE	SAS ACKER	SCHIRMECK
LOT N° 04	PLATRERIE	CILIA SN	MARCKOLSHEIM
LOT N° 05	ELECTRICITE	TECHLOR	DENEUVRE
LOT N° 06	MENUISERIE INTERIEURE	CUNY	GRANDFONTAINE
LOT N° 07	SOL	HAUSSMANN SOLS RESINE	BOERSCH
LOT N° 08	PEINTURES INTERIEURES ET EXTERIEURES	GERARD ET FILS	LUTZELHOUSE
LOT N° 09	MENUISERIE EXTERIEURE	AJK	NATZWILLER

Les travaux de la salle des fêtes débuteront le lundi 9 juillet 2018 et se termineront fin septembre **si tout se déroule comme prévu**.

La première étape sera le désamiantage du toit en dehors de la période scolaire afin d'éviter tout risque de contamination de nos élèves.

Des demandes de subventions ont été sollicitées :

- à la Communauté de Communes pour un montant de 50 000 €
- à la Préfecture de Strasbourg pour un montant de 15 000 €
- au Conseil départemental pour un montant de 55 122.98 €

L'autofinancement prévu est de 72 443.31 €.



INFOS COMMUNALES

CARTE COMMUNALE

Le dossier de notre carte communale a été transmis aux services de l'Etat et une enquête publique est actuellement en cours depuis le 22 mai 2018.

Un avis au public a été placardé sur les panneaux d'affichage de la mairie, la salle des fêtes et de l'arrêt du bus scolaire.

Vous pouvez consulter le dossier d'enquête publique jusqu'au 22 juin 2018 soit en mairie, soit sur le site <http://www.enquete-publique.eu/>.

Afin de répondre aux questions et de noter les remarques de la population, un commissaire enquêteur a été nommé et ses permanences ont eu lieu en mairie les :

- mardi 22 mai 2018 de 8h30 à 11h30
- lundi 04 juin 2018 de 8h30 à 11h30
- vendredi 15 juin de 16h à 19h
- vendredi 22 juin 2018 du 16h à 19h

Dans le mois suivant la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur remettra son rapport.

Des modifications pourront éventuellement être apportées et le conseil municipal approuvera par délibération la dernière version de la carte communale.

La carte communale ne sera approuvée définitivement que lorsque le Préfet rendra un avis favorable.

TRAVAUX ES

Les travaux de canalisations pour l'alimentation de la turbine acquise par l'ES se poursuivent.

L'entreprise atteint maintenant les zones sensibles. A partir des vacances scolaires (vers le 9 juillet), l'entrée de notre village va à nouveau être fermée à la circulation au niveau de la « Jeanne d'Arc » et une déviation sera mise en place par la route du Donon et la rue de la Basse.

Par ailleurs, un arrêté municipal sera pris concernant la sécurisation de la Place Rose durant les travaux.



Jobs d'été

Nous avons embauché deux jeunes du village, Rama et Alan, pour effectuer divers travaux d'entretien durant 2 semaines, du 9 au 20 juillet 2018.

Nuisances sonores

Avec l'arrivée des "beaux jours" et l'envie de bricoler à l'extérieur, nous vous rappelons la réglementation municipale (arrêté municipal du 30 mai 2008) concernant les nuisances sonores :

Pour les activités professionnelles et propriétés privées, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne anormale pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que les

- **jours ouvrables de 7 à 19h**
- **samedis de 8 à 12h et de 14 à 18h**
- **dimanches et jours fériés de 10 à 12h**

Des dérogations exceptionnelles pourront toutefois être accordées.

Merci de respecter au mieux cet arrêté mais faites preuve de tolérance lorsqu'un voisin dépasse un peu l'horaire.

Il peut arriver par exemple qu'à 19h en semaine une personne n'ait pas terminé de débroussailler son terrain et qu'elle ait besoin de 10 minutes supplémentaires. Ces dix minutes de travaux, vous ne les entendrez pas le lendemain ou le week-end suivant.

Le non-respect des dispositions de cet arrêté peut donner lieu à contravention de 1^{ère} ou de 3^{ème} classe, sur la base respectivement des articles R 610-5 et R 623-2 (tapage nocturne) du code pénal.

Le code de la santé publique en son article R1336-5 dispose aussi que « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

En conséquence, l'article R 1337-7 du code de la santé publique prévoit qu'est puni d'une contravention de 3^e classe le fait d'être à l'origine d'un bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Les personnes coupables de cette infraction encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi à commettre l'infraction (Article R 1337-8 du même code).

Pour les animaux, l'article L 211-19-1 du code rural et de la pêche maritime dispose qu'« Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité ».

L'article L211-22 du code rural et de la pêche maritime dispose également que « Les maires [...] prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière [...] ».

Nous habitons en milieu rural et il est normal que certains habitants possèdent des animaux.

Je vous invite à toujours privilégier le dialogue, le bon sens et la courtoisie pour éviter que les choses ne s'enveniment.

La discussion et les solutions amiables valent toujours mieux que les conflits, les huissiers ou la gendarmerie.



Matinée citoyenne

Nous avons organisé notre traditionnelle matinée de travail de printemps le samedi 28 avril 2018 pour effectuer divers travaux de réparation, de débroussaillage, de désherbage et de nettoyage, notamment à l'étang des Minières, aux abords de la salle des fêtes et à l'entrée du village.

Quelques jours avant, Julien a abattu les gros épicéas près de la salle des fêtes, laissant entrevoir un joli rhododendron dissimulé par les arbres.

Après cette matinée laborieuse autant que conviviale, les participants se sont retrouvés à la salle des fêtes pour partager un bon petit repas ensemble.

Merci à tous les volontaires, petits et grands, jeunes et moins jeunes, d'avoir donné un peu de leur temps. Ce sont souvent les mêmes personnes qui s'impliquent...

Comme évoqué dans l'édito, nous encourageons vivement tous les habitants à entretenir les abords de leur propriété.



Rappel de la réglementation concernant la plantation des haies, arbres, arbustes... :

Les propriétaires ont l'obligation d'élaguer les haies bordant une voie ou un chemin ouvert à la circulation publique et en limite de propriété.

Ainsi en l'absence de réglementations locales ou d'usage, la distance minimale (mesurée à partir du milieu du tronc) est de 0,50 m, de la limite séparatrice pour les plantations de basses tiges ne dépassant pas 2 m et de 2 m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres de hautes tiges. A noter que la responsabilité du propriétaire d'un arbre peut se trouver engagée lorsqu'un dommage a été causé à autrui (exemple : chute de l'arbre chez le voisin).

Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales et des chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies ; ils doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

Le coin des écoliers



Effectif global du RPI (au 1^{er} juin 2018)

209 élèves pour 10 classes, moyenne de 20,9 élèves par classe.
La classe de CM2 de M. Dubau comptera 23 élèves.

Rythmes scolaires

A la rentrée scolaire 2018, les rythmes scolaires changent et les écoles du RPI passent à la semaine des quatre jours.

Un accord de principe a été donné mais une confirmation est attendue début juillet concernant les horaires proposés ci-après :

Ecole de Grandfontaine :

Matin		Après-midi	
Accueil	8 h 05	Accueil	13 h 30
Début des cours	8 h 15	Début des cours	13 h 40
Fin des cours	11 h 45	Fin des cours	16 h 10

Ecole de Schirmeck : Classes élémentaires

Matin		Après-midi	
Accueil	8 h 30	Accueil	13 h 50
Début des cours	8 h 35	Début des cours	14 h 00
Fin des cours	12 h 00	Fin des cours	16 h 30

Classes maternelles

Matin		Après-midi	
Accueil et début des cours	8 h 30	Accueil et début des cours	14 h 00
Sortie échelonnée	11 h 55 à 12 h 05	Sortie échelonnée	16 h 15 à 16 h 25

■ Si vos enfants sont gardés par des assistantes maternelles, pensez à revoir les contrats si besoin, notamment pour les mercredis.

BUS SCOLAIRE

Une nouvelle fois, un enfant a frôlé l'accident mi-mai à la sortie du bus scolaire. Une enfant a crié en voyant un camarade courir derrière un véhicule qui reculait droit sur lui. Ce qui a retenu l'attention du chauffeur de bus qui a klaxonné permettant d'éviter de justesse qu'un enfant soit renversé.



Dans le précédent journal municipal de décembre, nous avons déjà évoqué un incident sur le parking à la sortie de l'école et les consignes de sécurité à respecter par les parents et les enfants. Visiblement le message n'a pas été entendu !

Les enfants en maternelle ont besoin de l'accompagnatrice pour descendre les marches du bus scolaire. Ceux qui mettent pied à terre ont tendance à courir vers le parking pour rejoindre leurs parents, ou les personnes qui en ont la responsabilité.

De plus, à l'arrivée du bus, certains enfants courent vers le véhicule alors qu'il n'est pas à l'arrêt. Merci de les rendre attentifs au danger et de leur demander de patienter jusqu'à l'arrêt complet du bus.

Pour leur sécurité, **il est indispensable que les enfants soient récupérés à l'arrêt de bus** et non attendus aux véhicules sur le parking. D'ailleurs, les enfants ont maintenant pour consigne d'attendre à l'abris-bus tant qu'un responsable n'est pas venu les chercher.

Il est également conseillé de se garer en marche arrière afin d'avoir tout

Le coin des écoliers



La classe de Grandfontaine découvre l'orgue de l'église de Schirmeck

A la fin de l'année dernière, la classe de M. Dubau a découvert l'orgue de l'église de Schirmeck. Un monsieur, l'organiste, nous a accueillis. Il nous a appris qu'à l'antiquité, l'orgue était un instrument placé dans les arènes et dans les cirques. Ce n'est qu'au Moyen-Age qu'ils sont placés dans les églises.

L'orgue est un instrument à vent. L'air passe par le tuyau et ressort par une bouche. Autrefois, on payait des gens qui produisaient l'air, en appuyant sur des soufflets. Aujourd'hui, on utilise un moteur électrique. On a vu des tirants de registre - des leviers - qui produisent des sons graves ou aigus. La différence de sons est fonction de la taille des tuyaux. Certains mesurent 5 m.

C'est un instrument qui se joue avec les mains sur plusieurs claviers et avec les pieds sur des pédales. Lorsqu'il a joué, on sentait les vibrations, ce fut très puissant. C'est une musique que tous les enfants ne connaissaient pas.

L'organiste nous a aussi appris que les tuyaux de l'orgue ont été pris lors de la deuxième guerre mondiale, pour en faire des munitions. En effet ils étaient en étain.



INFOS JEUNES

Et si les scouts étaient de retour dans la Vallée de la Bruche ?

Avec une croissance de quasiment 30% en dix ans, l'association des Scouts et Guides de France se porte bien. Chaque année de plus en plus de jeunes rejoignent le mouvement. Cette méthode qui a pour but d'aider chaque jeune à être un citoyen heureux, actif, utile et artisan de paix, intéresse de plus en plus les familles qui y voient une façon d'éduquer leurs enfants à une citoyenneté active.

Le scoutisme propose de faire l'expérience de l'altérité et l'apprentissage de l'autonomie à travers le jeu. Il permet l'épanouissement des jeunes dans la société dès le plus jeune âge. Ils y forment leur personnalité et des convictions, développent le sens du collectif et des compétences.

Aujourd'hui, un projet d'ouverture de groupe scout est lancé dans la Vallée de la Bruche ! Plusieurs bénévoles se sont déjà mobilisés sur Schirmeck et alentours. L'objectif est de proposer au printemps une activité de scoutisme qui sera ouverte à tous : jeunes ... et moins jeunes !



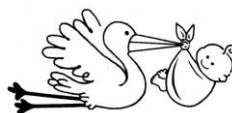
Si vous êtes intéressés pour vous impliquer dans ce projet ou que cela pourrait intéresser vos enfants, n'hésitez pas à nous contacter par mail ou téléphone !

Monique GRISNAUX - Mail : sgdf.schirmeck@gmail.com - Téléphone : 06 75 270 200

Carnet de famille

Naissances : Bienvenue à...

Zoé, née le 27 janvier 2018,
fille de Mélissa Meyer et Olivier Scholl

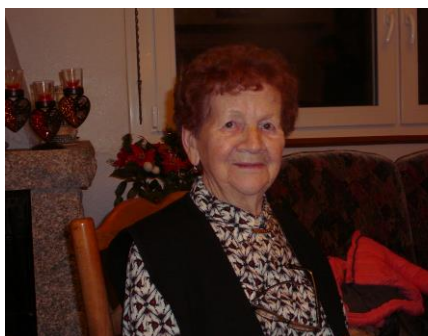


Ils se sont pacsés...

Mélanie Arnold et Jérôme Cuny, le 4 mai 2018
Audrey Schildknecht et Jérôme Epp, le 25 mai 2018



Grands anniversaires :



Jacqueline Limon, 85 ans le 5 janvier 2018



Paulette George, 80 ans le
16 mai 2018

Gérard Koeniguer, 80 ans le 6 mars 2018

Décès : Ils nous ont quittés...

Georgette Wolff, née le 23 avril 1925, décédée le 20 décembre 2017 à l'âge de 92 ans

La vie associative

L'Amicale de Grandfontaine

La marche du Gagou

L'ADG avait organisé le 3 mars 2018 la 8^e édition de sa célèbre Marche du Gagou.

Près de 170 personnes, dont beaucoup d'habituels, étaient venus des alentours voire même de Strasbourg ou de l'autre côté du Rhin, pour participer à cette marche gourmande au clair de lune. Même la rencontre-surprise au détour d'un sentier avec le vilain Gagou n'a pas altéré la bonne humeur, ni l'appétit des promeneurs qui ont apprécié l'organisation de cet événement et la bonne odeur du lard grillé et de la soupe.



Journée de pêche à l'étang

Le mardi 1^{er} mai, les Grandfontains, petits et grands, se sont retrouvés autour de l'étang des Minières pour la traditionnelle journée pêche, sous un ciel un peu plus clément que les années précédentes. Le soleil avait même fait de larges apparitions l'après-midi. Les habitants ont eu l'occasion de déguster la bière artisanale locale de la Brasserie de Framont et un couscous préparé par le Food Truck Chico Loco. L'apéritif-concert était assuré par la Fanfare de la Bruche.

L'organisation a été gérée, comme chaque année, par l'ADG qui a étoffé ses rangs de nouveaux bénévoles, suite notamment à l'appel lancé lors de la Marche du Gagou.



Saison hivernale

L'ADG gère également le traçage des pistes au Donon en cas d'enneigement suffisant lors de la période hivernale.

La commune a acheté une moto-neige qu'elle a réceptionné début mars 2018.

L'engin permet le traçage des pistes et peut être utilisé par les secouristes comme véhicule pour porter secours en cas d'accident sur les pistes.



Si vous avez envie de consacrer un peu de votre temps à l'Amicale de Grandfontaine et participer à la vie associative du village, vous pouvez contacter BRUNO WEISHAAR au 06 12 39 73 10.

NOUVEAUX HABITANTS



Bienvenue à :

Rue Principale :

Audrey et Jérémie RUDOLF
Elodie SERON et Nicolas MURAT
Danielle RIEDINGER et Michel PEGORARO

Rue de la Basse :

Agathe HUBOUD-PERRON et Frédéric METZ

■ **Locataires ou propriétaires, n'oubliez pas de vous inscrire à la mairie.**

INFOS MAIRIE

Mairie de Grandfontaine

Tél. : 03 88 97 20 09 - site : www.grandfontaine-donon.fr - courriel : mairie.grandfontaine@wanadoo.fr

Permanences de la mairie durant les congés d'été

■ **Jusqu'au 3 août inclus**, la mairie sera ouverte aux jours et heures habituels :

Lundi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h

Mercredi de 8h30 à 12h

■ **La mairie sera fermée du 6 au 24 août 2018 inclus**

Une permanence sera assurée de 16h à 18h :

- le vendredi 17 août 2018

- le lundi 20 août 2018

- le vendredi 24 août 2018

En cas d'urgence, veuillez contacter le maire ou ses adjoints.



Calendrier des manifestations

Vendredi 29 juin, à 20h30

Samedi 30 juin à 20h30

Dimanche 1^{er} juillet à 15h30

« Embruns et Embrouilles » par le Théâtre Multicolore
à la salle des fêtes

Vendredi 13 juillet à 18h30

Fête Nationale - Dépôt de gerbe au monument aux morts

Dimanche 12 août à 10h

Commémoration au Donon

Samedi 27 octobre matin

Matinée travail

Samedi 10 novembre en soirée

Armistice 1914-1918 - Cérémonie au monument aux morts

Dimanche 2 décembre à 12h

Fête de Noël des aînés

● **La date de la réunion publique prévue au courant de l'automne vous sera communiquée ultérieurement.**